Sud-Ouest du MERCREDI 28 Janvier 2025

Dans les roues du député en fauteuil Sébastien **Peytavie**

Près de 20 ans après la loi du 11 février 2005, censée rendre l'espace public accessible aux personnes handicapées, que reste-t-il de cette promesse ? Reportage à Sarlat avec le député du Périgord noir, premier à accéder à l'Assemblée en fauteuil

Valérie Deymes

un peu plus le challenge. L'exer- même valeur, qu'elle soit balavée cice ? Celui qui paraît des plus du regard par un valide ou qu'elle simples pour un valide ancré sur ses soit soumise à l'épreuve des roues deux pattes, le pas léger et la non-de fauteuil d'un paraplégique. chalance du promeneuro isifaccro- On commence par la mairie. L'acchés à la boutonnière : à savoir dé- cuell se fait sur le côté du bâtiment. ambuler dans une ville touristique au rez-de-chaussée, avec des portes de près de 9 000 habitants, hors saison. Pour un paraplégique de 50 kilos, vissé sur un fauteuil manuel de 6 kilos, la silhouette ramassée sur riages, tout comme le bureau du 1 m 10 de hauteur, la balade peut vite maire, sont au premier... sans asprendre des allures de parcours à censeur », lâche le député. embûches. Tout en étant bassement symbolique d'un jour ordinaire nour une personne en situation de handicap

La loi à l'épreuve des roues

cité médiévale, en face de la mairie. Le fauteuil dodeline au rythme des vibrations et soubresauts parfois chaotiques que lui imposent les pavés et les endroits où il n'y en a plus. Sébastien Peytavie tend une main chaque devanture ou quelques ici, tape la bise là. Le député NFP du pauvres Périgord noir fait son retour hebdomadaire « au pays » quand il a passé

La salle du Conseil et la salle des mariages, tout comme le bureau du maire, sont an premier étage... sans ascenseur

sa semaine sur les bancs de l'Assemblée nationale - pas sur les bancs vraiment, car ceux-ci restent inaccessibles pour son fauteuil, terrain de teu, il le connaît bien et chandise. » Suggestion de l'élu : celui-ci pourtant ne le lui rend pas « Vous pourriez l'indiquer, en met-

toujours bien. Et ce, alors que la loi du 11 février 2005 avait promis de rendre l'espace public accessible La accepté de se plier à l'exer- aux personnes en situation de hancice. Un samedi 18 ianvier, dicap ou à mobilité réduite. Vingt jour de la Fête de la truffe à ans après, qu'en est-il de cette pro-Sarlat, histoire de compliquer messe ? Son évaluation n'a pas la

ouvertures automatiques. Le contrat est tenu. « Pas partout. La salle du Conseil et la salle des ma-On revient sur la rue. Ici, pas de ni-

veau zéro au-dessus du niveau de la mermats les montagnes russes. Les urbanistes médiévaux n'ont pas usé de leurs niveaux. Sébastien Peytavie pousse sur ses bras pour mou-Rendez-vous à 9 h 45 au cœur de la voir sa frêle monture. Le bonhomme a de l'énergie, physique mais aussi mentale. Pasquestion en revanche de s'arrêter faire les boutiques. Et pour cause, Inaccessibles Trois ou quatre marches devant petits centimètres s'avèrent une falaise pour un fauteuil manuel, encore plus pour un électrique. Pas de plan incliné qui

pourrait faciliter l'ascension. Arrêt devant un magasin. Ici. le seuil est à trois centimètres. On discute de l'impasse technique. La commercante ouvre la porte, curieuse de connaître l'objet de la palabre devant son pas-de-porte. « Vous voyez, entrer dans votre magasin n'est pas possible pour une personne en fauteuil. Vous n'avez pas de plan incliné ? » Réponse de l'intéressée : « Si, bien sûr, c'est inmais dans l'Hémicycle, en bas, près dispensable pour mes fournisseurs des ministres. Ici à Sarlat, c'est son quand ils viennent me livrer la mar-







« Le respect du patrimoine est-il plus important que l'égalité d'accès de l'espace public? »

tant une petite sonnette avec une plaque de signalisation PMR (personne à mobilité réduite). On sait alors qu'en sonnant, vous étes avertie et vous sortez le plan incliné. » La commercante hoche la tête. « Bon. je referme la porte pour le chauffage... » Fin de la discussion. Le désintérêt est flagrant. L'inclusion n'a nas la vie facile

Plan incliné... inattetgnable

La déambulation se poursuit. La cathédrale de Sarlat. Splendide édifice affublé de plusieurs marches devant l'entrée principale mais une signalétique indique aux fauteuils que la visite est possible via une porte latérale, de plain-pied sur la rue. Porte que l'Office de tourisme

HNE MISSION D'ÉVALUATION

Une mission d'évaluation de la loi du 11 février 2005 a été lancée. Sébastien Peytavie est l'un des deux rapporteurs, « Nous allons commencer les auditions le 13 février : celle des associations liées au handicap, du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées). Et celle du défenseur des droits car le handicap est la première cause de discrimination. » La mission entend ensuite faire un tour de France des territoires afin d'évaluer sur le terrain comment la loi est appliquée. Le rapport est attendu en juillet.

l'appeler et le numéro de téléphone estmémeinscrit

Le reste de la balade est plus épique Petit détour par la gendarmerie. Accueil inaccessible pour le plaignant en fauteuil. À bien y regarder (et seul le valide peut s'y risquer), derrière la lourde porte d'entrée de la cour, se cache un petit plan incliné... que tout le monde a oublié et qui reste résolument inatteignable. Les cérémonies officielles que doit honorer le député et auxquelles peut assister le public ? « Elles ont systématiquement lieu dans l'an- Dérogations patrimoniales cien évêché : deux marches en N'entergolus!Levalideenfoncesa aux veux des valides.

peut ouvrir sur demande. Il suffit de pierre, un couloir, un escalier et la salle de réception au premier. l'arrive à trouver des copains qui me portent jusque-là... »

Le transport adapté aux personnes à mobilité réduite mis en place sur la commune ? Un bon point, dommage que l'abribus soit doté d'une marche et que sur la partie où celleci perd de son épaisseur pour reioindre le trottoir, on ait vissé une vitre censée protéger de la pluie, coupant ainsi définitivement le passage aufauteuil.

La colère ne l'a pas avalé. On ravale sa honte et on interroge alors le député. Mais comment se fait-il qu'on en soit encore là ? «La loi a donné la possibilité de bénéficier de dérogations sur les impasses techniques ou patrimoniales. On n'a donc pas cherché de solutions alternatives. La question à se poser : ce respect du patrimoine est-il plus important que l'égalité d'accès à l'espace public?Il faut vraiment se pencher sur la non-application de la loi et ce que l'on en fait, Et sur le neuf, il y a également des sujets comme l'insuffisante formation des acteurs pour appréhender le handicap dans les constructions et les aménage-

tête dans les épaules et se mord les

joues. Son intérlocuteur à mobilité

réduite – et empêchée – reste calme

Le chantier reste colossal. Et on n'a pas abordé l'inclusion dans la rue, ni à l'école ou au travail, ni les handicaps invisibles, quand le handicap visible ne saute pas toujours

« Nous devons éviter une nouvelle grande loi handican » à Sarlat, STÉPHANE KLUENZSO

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées a lancé une consultation citovenne en ligne. Verdict début février

avec le député Sébastien Peytoxic le 18 janvier 2025

> Lancée en octobre, la consultation nationale est, selon les dires de Jérémie Borov, très prisée. « Nous avons beaucoup de contributions, ce qui prouve deux choses. D'abord, le sujet intéresse. Cela démontre ensuite que nous devrions à l'avenir consulter plus régulièrement les citovens: il a fallu attendre vingt ans pour qu'on propose un débat sur le sujet », démarre le président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Avant la présentation des résultats qui feront l'objet « d'une feuille de route législative », début février (1), Jérémie Boroy revient sur l'anniversaire de cette loi emblématique. Il y voit deux écueils. « Nous devons éviter une nouvelle grande loi spécifique. Et, au contraire, faire en sorte que chacune des lois soit adaptée à l'ensemble des Français, et donc aux handicapés. Faire entrer le handicap dans le droit commun, en quelque sorte,»

· Question de priorisation -

Le président du CNCPH insiste aussi sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) des Nations unies signée par la France. « Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Il y a des écarts importants entre nos lois et ce texte international. Nous avons raté ce rendez-vous.»

Nul doute que c'est en matière d'accessibilité que le travail sera encore le plus important. Malgré la loi de 2005... Quand on l'évoque, Jérémie Boroy lève les yeux au ciel. « Beaucoup trop d'acteurs, publics et pri-vés, se sont engouffrés dans les



térémie Borov, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées. GONZALO FUENTES / AFP

brèches des dérogations. Il faut introduire dans la loi une clause de revovure», dévoile-t-il,

Mais l'accessibilité n'est pas que dans les logements et les édifices publics. Les sites en ligne sont également concernés. Le CNCPH dé plore que nombre d'entre eux ne

« Beaucoup trop d'acteurs se sont engouffrés dans les brèches des dérogations »

soient pas disponibles pour les personnes en situation de handicap. « Y compris pour les démarches en ligne du service public, peste-t-il. On reporte sans arrêt... On a réussi à mettre le paquet sur la reconstruction de Notre-Dame de Paris. On doit pouvoir aussi le faire pour le handicap. C'est une question de priorisation!»

Romain Barneo (I) A consulter sur le site cucub, fr

Ce que dit la législation

Le texte garantit l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap

On la résume à tort comme la loi handicap, mais il s'agit, de sa véritable appellation, de la « loi pour l'évalité des droits et des chances, la participation et la citovenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005. Le texte fixe le principe d'accessibilité généralisée sur toute la chaîne de déplacement et sans

Non-discrimination

L'obligation d'accessibilité concerne les établissements recevant du public, les bâtiments d'habitation collectifs neufs, les transports publics, les bureaux de vote ainsi que l'acces-

sibilité des programmes TV aux personnessourdes et malenten dantes. La loi donne la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le princine de la non-discrimination à l'embauche, pose le principe du droit à la scolarité à tout enfant en situation de handicap dans l'établissement le plus proche de son domicíle et du droit à compensation pour toute personne handicapée. Elle prévoit la mise en place dans chaque département d'un guichet unique d'accès aux droits et prestations : la Maison départementale des personneshandicapées.